

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite_007-7-chem | Santé des enfants. Pouvoir médical. Item](#)[Cerise. Le médecin des salles d'asile | Rôle des médecins \[photocopie\]](#)

Cerise. Le médecin des salles d'asile | Rôle des médecins [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb007_f0367

SourceBoite_007-7-chem | Santé des enfants. Pouvoir médical.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Cerise, Laurent](#)

Références bibliographiques[Cerise, Le Médecin des salles d'asile](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30212472c>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Cerise, Laurent (1807-02-02 -- 1807-02-02)

TITRE Le médecin des salles d'asile, ou Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'enfance...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : Hachette , 1836

L. Ceillé

Rôle du médecin d'asile
selon Ceillé

367

38

LE MÉDECIN DES SALLES D'ASILE

pour exercer les organes de leur intelligence, pour varier leurs exercices et occuper leurs loisirs. Pour cela, les notions les plus simples, celles qui se communiquent par les sensations répétées de l'ouïe, du toucher et de la vue, qui s'acquièrent plus par l'habitude que par un travail intellectuel, sont les seules qui doivent leur être données.

3° Les soins qui y sont réclamés pour la santé des enfants n'ont pas pour but d'y guérir leurs maladies. Il ne faut pas confondre une salle d'asile avec un hospice, car en multipliant les devoirs, on court le risque de les accomplir mal. On ne doit pas oublier que ces institutions sont destinées à préparer l'avenir moral, intellectuel et physique des générations qui viennent dans le monde, non pour hériter des misères des pères, mais pour recueillir leurs bienfaits. Les soins doivent y être tous hygiéniques, dans le sens le plus large de ce mot, et dirigés dans le but d'accroître l'énergie de leurs facultés en écartant les obstacles qui peuvent leur nuire, et en appliquant les moyens propres à les développer.

4° La surveillance des médecins doit s'étendre non-seulement sur les causes qui peuvent nuire à la santé des enfants, mais encore sur toutes les circonstances qui agissent directement sur leur système nerveux ou sur leur système musculaire, qui

CHAPITRE III.

39

peuvent affecter leur sensibilité, l'exciter trop vivement, l'émousser ou l'engourdir; ils doivent surtout donner un soin tout particulier aux habitudes qu'il convient de réprimer ou de favoriser. C'est dans l'accomplissement de cette tâche qu'ils doivent mettre à profit leurs connaissances sur la nature affective et intellectuelle de l'homme.

5° D'après ces principes il est évident que les médecins ne doivent pas seulement exercer leur surveillance sur l'éducation physique des enfants de l'asile en général, mais qu'il leur importe encore de surveiller chaque enfant en particulier. Ils doivent s'intéresser à chacun d'eux, et en faire l'objet, en raison des observations qu'ils auront faites, d'une attention particulière et de quelques procédés exceptionnels. Nous insisterons sur ce point, car nous en connaissons toute l'importance.

Tels sont entre les principes généraux qui doivent diriger les médecins des salles d'asile, ceux sur lesquels nous avons cru devoir appeler l'attention de nos confrères. Il en est plusieurs qu'il est inutile de leur rappeler, car ils doivent leur être sans cesse présents dans l'exercice de leur profession. Ils savent, en effet, aussi bien que nous, que les médecins dont la vie laborieuse et pénible est consacrée à soulager les souffrances humaines, s'ils ne sont mus que par des vues intéressées, se trompent souvent

BnF
MSS

Réserve à l'usage privé - Loi no 57 298 du 11.3.1957

1890

1000

1000

1000